



# Le Petit Journal de Saint Augustin

---

**"Le bonheur, c'est de continuer à désirer ce que l'on possède. "**  
*(Saint Augustin)*

---



## AGENDA

**23 et 24 avril**

**24 avril**

**30 avril**

**8 mai**

**15 mai**

**12 juin**

**18 juin**

**19 juin**

**25 juin**

**25 et 26 juin**

**Exposition des peintres de La Palette des Amis**

**2ème tour des élections présidentielles**

**Thé dansant organisé par le CCAS**

**Commémoration**

**Brocante de Barny**

**Elections législatives (1er tour)**

**Commémoration**

**Elections législatives (2ème tour)**

**Fête du village—Feu d'artifice**

**42ème Jumelage des 4 Saint Augustin de France**

# L'édito du Maire

Mes chers administrés,

Notre première pensée va vers le peuple ukrainien, admirable de courage et de détermination

Depuis maintenant deux mois, nous sommes tous saisis d'effroi par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Face à l'agression d'un Etat européen souverain, nous devons marquer notre fermeté et notre solidarité. Dans nos démocraties européennes, c'est un large soutien collectif qui donne la force aux gouvernements d'agir avec détermination.

C'est cette détermination partagée à faire respecter la souveraineté des états et le droit international qui fonde notre démocratie et peut conduire les autorités russes à prendre la mesure des conséquences et éventuellement à revenir en arrière pour enfin rétablir la paix.

Un grand merci à celles et ceux qui à Saint Augustin se sont mobilisés et ont contribué à la réponse collective. Vous êtes nombreux à avoir participé à la collecte organisée en lien avec la protection civile.

La crise sanitaire n'est pas terminée, mais les restrictions s'allègent et une vie collective plus forte, plus vibrante reprend peu à peu ses droits. Les événements sont appréciés depuis le mois de décembre 2021.

Comme chaque année à la même époque nous votons le budget de la Commune. Grâce aux efforts faits sur le fonctionnement nous pouvons garder le cap et maintenir une trajectoire budgétaire maîtrisée et ne pas procéder à l'augmentation des impôts et ce depuis plusieurs années.

Cette année 2022, nous avons engagés de nombreux investissement :

- Voirie (Petite Croix, Vieilles vignes, Esse et Saussoy),
- La chapelle de Sainte Aubierge (réfection du plafond),
- Le city stade,
- Extension du jeu des enfants,

Autant de projets importants qui sont en phase opérationnelle.

Notre situation budgétaire est saine même si nous devons bien sûr rester vigilants car le contexte est très incertain, d'une part concernant les conséquences de la crise en Ukraine sur les prix et, d'autre part, concernant l'augmentation des coûts de construction du fait de la crise sanitaire.

Le recensement de la population s'est déroulé dans le courant des mois de janvier et février. Les agents recenseurs ont effectué un travail considérable pour récupérer les documents distribués à chaque administré et en extraire les données. Je souhaitais vivement les remercier.

Je profite de cet espace d'expression pour adresser également mes plus sincères remerciements à la population en général qui a bien voulu concourir à la réussite de ce recensement démographique.

L'année 2022 est déjà entamée depuis plus de trois mois. La douceur printanière et les beaux jours vont arriver. Le soleil va reprendre ses quartiers et faire scintiller notre village et notre moral. Nous en avons le plus grand besoin.

Pour finir, je vous invite vivement à vous rendre à l'exposition de peinture, tenue par l'association communale la Palette des Amis, qui se déroule les 23 et 24 avril prochains, à la salle des fêtes.

En parlant du 24, je vous invite évidemment à ce rendez-vous national que sont les élections présidentielles. Le premier tour a rassemblé 78% des électeurs, bien au dessus de la moyenne nationale, merci pour votre civisme.

Je vous souhaite bonne lecture, à très bientôt,

Votre Maire,  
Sébastien Houdayer



# Budget communal 2022

## La municipalité vote un taux de taxes inchangé en 2022

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 18,20 (part communale)  
18,00 (part départementale)  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 49,14

## Le budget principal 2022 a été voté à l'unanimité lors du conseil municipal du 15/02/2022

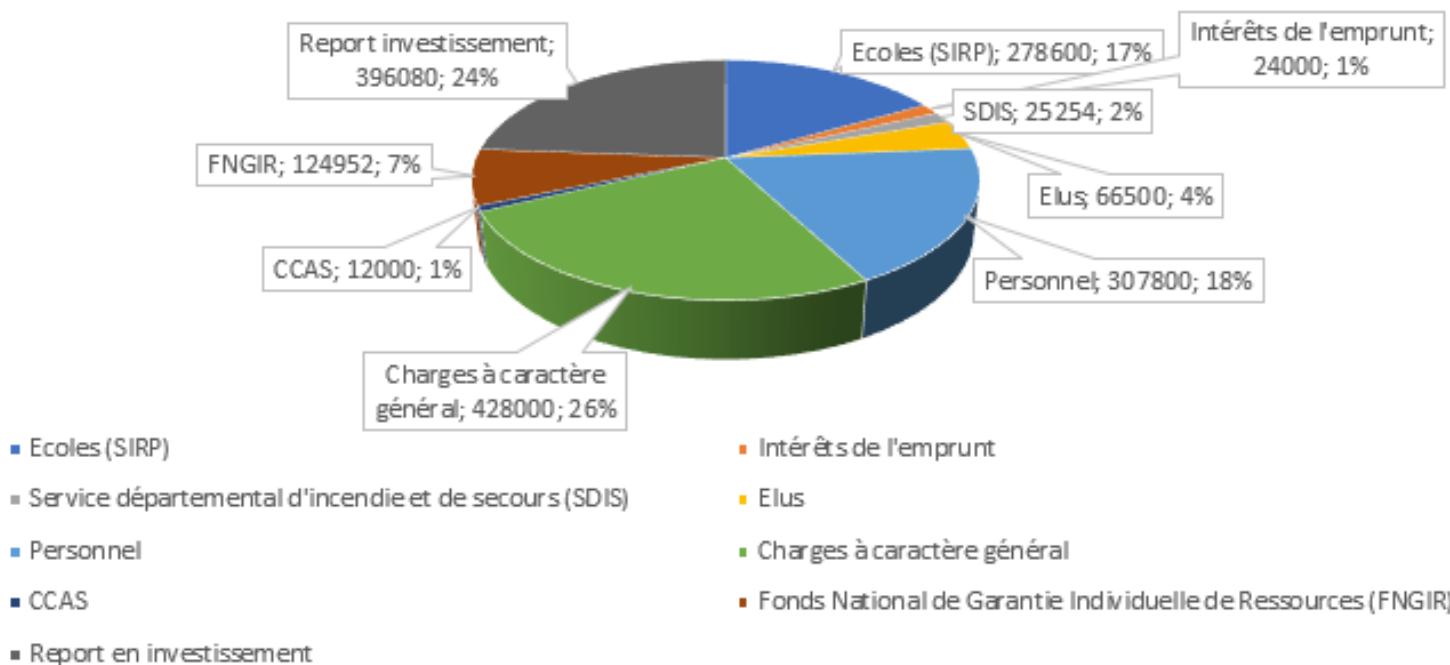
**Le budget communal contient deux volets :**

- **Fonctionnement** : Ce sont toutes les charges courantes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et à l'entretien de son patrimoine, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (*charges d'entretien, paiement des intérêts des emprunts, salaire des agents de la commune...*).
- **Investissement** : Ce sont les opérations qui se traduisent par une modification de l'importance du patrimoine de la collectivité. La commune devient par exemple propriétaire de nouveaux biens durables (*terrains, bâtiments, équipements durables,...*) pouvant être réutilisés longtemps ou construit de nouveaux bâtiments/agrandit des bâtiments existants.

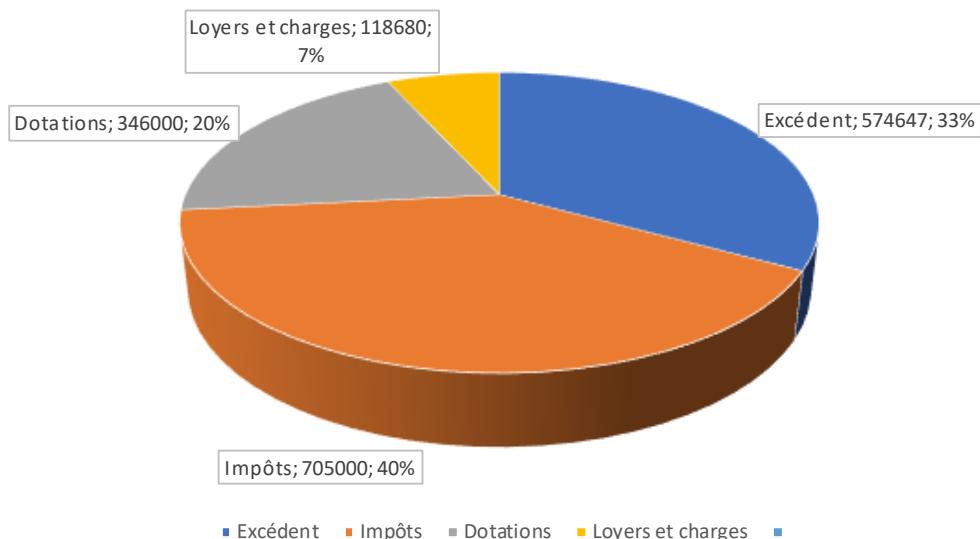
Chaque volet est équilibré en dépenses et en recettes.

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses de Fonctionnement

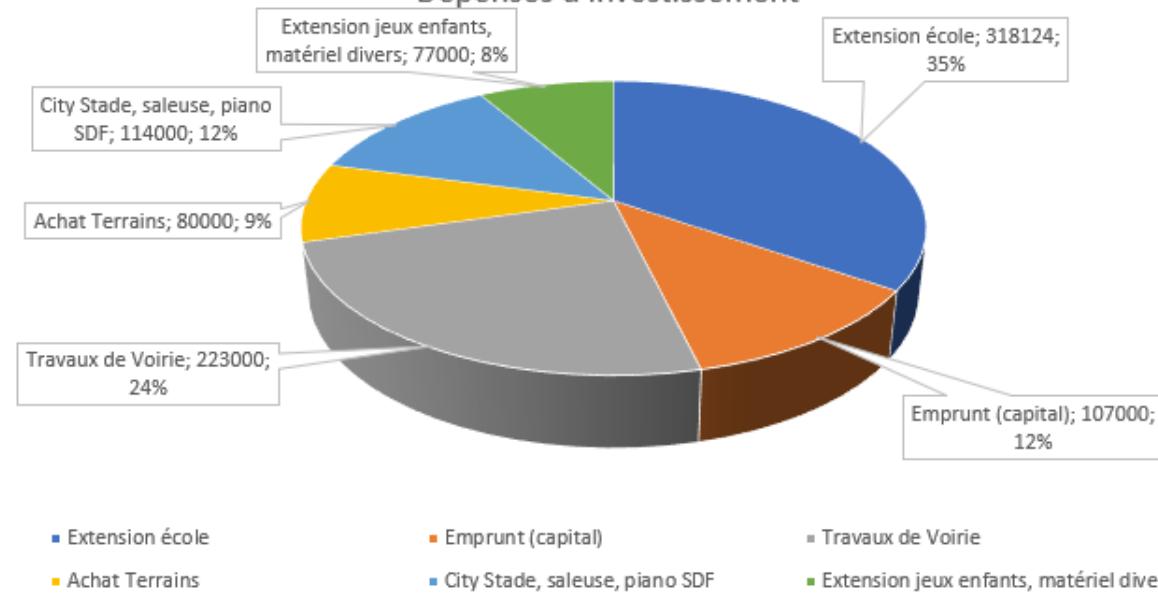


## Recettes de Fonctionnement

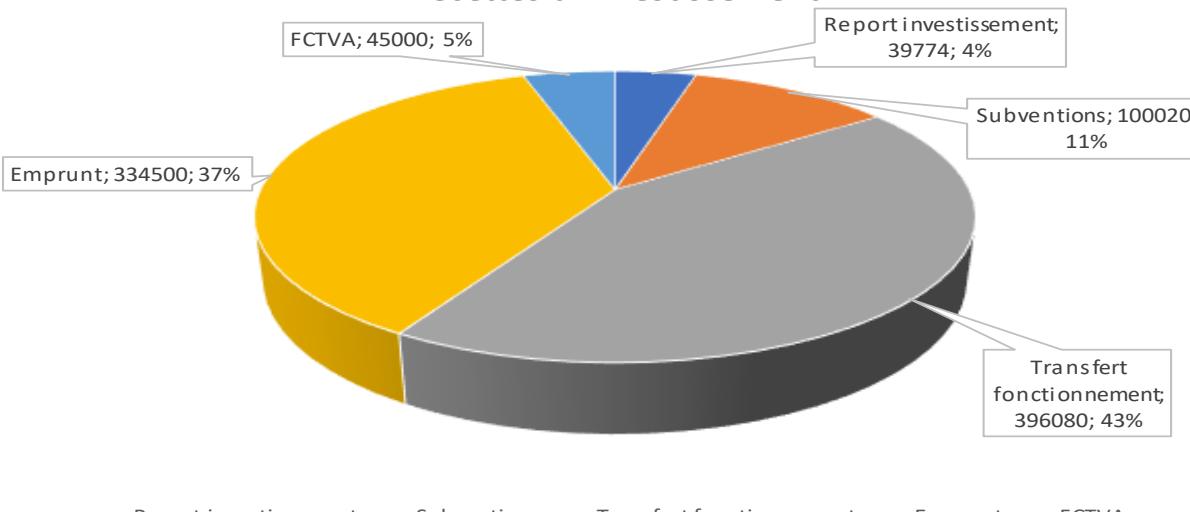


## INVESTISSEMENT

### Dépenses d'Investissement



### Recettes d'Investissement



### AMENAGEMENTS RUE DE LA CASCADE

Comme vous avez pu le constater, la Commune a lancé début 2022 des travaux d'aménagement dans la rue de la Cascade, afin de créer, dans un premier temps, une **circulation douce sécurisée**.

Dans un deuxième temps, une réfection provisoire de la voirie va être programmée en attendant la réfection définitive.



En effet, avant la réfection définitive, le service des eaux va procéder à des travaux de réfection des canalisations d'eau potable rue de la Cascade.

Ces travaux ont pour objectifs le renouvellement des canalisations, devenues trop vétustes, mais aussi et surtout pour augmenter le diamètre de la conduite afin d'avoir la possibilité de mettre en place une défense incendie qui à ce jour, n'existe pas dans le hameau du Pontcet.

### CONDUITES D'EAU POTABLE

Les conduites d'eau potable vont être renouvelées rue du Moulinet **entre le mois de mai et le mois de septembre 2022**.



Pour être en conformité, les compteurs d'eau seront installés à l'extérieur des habitations : tous les travaux nécessaires seront réalisés par le **Syndicat de l'eau de l'est Seine et Marnais** (S2E77). Aucun frais ne sera à la charge du propriétaire.

Des courriers d'information seront distribués par le S2E77.

### REFECTION DE VOIRIES

Dans le cadre de la programmation pluriannuel des voiries, les chaussées des rues ont pu être réalisées grâce au financement par le Département (Fond Equipment Rural) à hauteur de 45% du prix des travaux:

- **Petite Croix**
- **Vieilles Vignes**
- **Esse**
- **Saussoy**



### PROTECTION ROUTE D'EPIEDS

Une barrière de protection a été mise en place en bordure du fossé à la sortie du village rue d'Epieds.



### INSTALLATION DOS D'ANE

**Deux dos d'âne ont été créés** rue du Montcet (dans la descente près du hangar technique, et au hameau du Montcet) afin de limiter la vitesse et sécuriser les sorties d'habitation.



### CONTÔLE DE VITESSES



Nous avons demandé à l'Agence Routière Territoriale (ART) d'effectuer des contrôles de vitesse et comptage de véhicules sur les rues **de Meaux et de Melun** (entrées et sorties de village). Les résultats vous seront communiqués via le site internet de la commune.

### CHAPELLE DE SAINTE AUBIERGE

Le plafond de la chapelle de Sainte Aubierge va être totalement refait après le constat de dangerosité lié à la chute de matériaux depuis l'ancien plafond.



### CITY STADE

Les travaux du city stade ont commencé le 11 avril. Les pelles mécaniques sont entrées en œuvre pour niveler le terrain, décaisser la terre sur une épaisseur de 40 cm, déposer un lit de cailloux qui sera tassé avant de recevoir un enrobé pour le plateau. Suivront les marquages au sol, les équipements sportifs et de sécurité.

**Une piste d'athlétisme sur deux voies viendra entourer ce premier pôle sportif de notre projet.**



### SALLE DES FÊTES



La municipalité a décidé cette année, de procéder au renouvellement de certains électroménagers mis à disposition dans la cuisine de la salle des fêtes, notamment, le piano et le four, devenus trop vétustes.

### AIRE DE JEUX POUR LES PETITS

Une extension de l'aire de jeux est prévue courant du deuxième trimestre. Il s'agira d'une structure de type « pont de singe » qui sera rajoutée à l'existant.



### DEFENSE INCENDIE

Une nouvelle bouche incendie sera créée à l'intersection de la rue des Cooteaux et de la rue du Moulinet à l'occasion du changement des canalisations réalisé par le S2E77.

Dans le cadre du schéma de défense incendie, la Commune est actuellement en voie de se porter acquéreur d'un **bassin de défense incendie de 120m<sup>2</sup>**, au bénéfice du hameau d'Esse.



### CAMERAS AJOUTEES

Afin de palier à la délinquance et dans la continuité de la sécurisation de notre village, de nouvelles cameras ont été installées fin 2021:

- ◆ **3 caméras rue du Montcet (dont 1 lecture de plaque)**
- ◆ **Entrées du bourg caméra (Meaux/Melun et Epieds)**
- ◆ **2 caméras au restaurant le Clos Briard**



### Qualité des eaux

En juillet dernier, nous avons demandé à un laboratoire départemental d'analyses de procéder à des prélèvements à la source **de Sainte Aubierge**, au **lavoir de Barny** et sur le cours de l'Aubetin à la **cascade du Pontcet** et au **pont du Saussoy** (entrée et sortie du village).

#### Pont du Saussoy (23/06/2021)

L'analyse de l'eau de la rivière fait apparaître de mauvais chiffres en matière de transparence (0,4m, eau trouble). Sur le plan bactériologique, la forte présence de bactéries *Escherichia Coli* (11000/100ml) et d'*entérocoques intestinaux* (1600/100ml) est **préoccupante**. Cela est le signe d'une pollution qui peut avoir pour origine des rejets humains ou l'épandage de matière organique dans les champs. La concentration bien inférieure à la cascade du Pontcet (*E Coli* 1600) semble indiquer une pollution plus ponctuelle que l'épandage agricole. A surveiller!

#### Cascade du Pontcet (23/06/2021)

Là également les chiffres de transparence ne sont pas bons (0,25 m), et la présence des bactéries *E Coli* (1600/100ml) et d'*entérocoques intestinaux* (690/100ml) est **trop importante**.

Nous demanderons cette année une analyse plus complète au niveau de la rivière faisant apparaître les paramètres physico-chimiques, en particulier le taux de nitrates absent de l'analyse de 2021.



#### Source de Sainte Aubierge (23/06/2021)

Sainte Aubierge est la fille d'un roi d'Angleterre, venue christianiser la région vers 650. Elle devient en 655 la 3ème abbesse du monastère de Sainte Fare à Faremoutiers. La légende raconte qu'elle fut à l'origine du jaillissement de la source, ce qui a probablement contribué à la réputation de cette eau, dont la pureté et le débit constant étaient censés favoriser la rencontre d'un amoureux pour les jeunes filles ainsi que la fertilité.

Rappelons que l'eau de cette source est signalée **non potable**.

L'analyse de l'eau de la source révèle les mêmes indicateurs chimiques préoccupants que ceux constatés habituellement dans la nappe de Champigny dans notre

secteur. En particulier, un taux de nitrates de 54mg/l et au dessus du critère qualité fixé à 50mg/l. Ce taux est constant depuis 2017. Le rapport met également en évidence la présence excédentaire **d'atrazine** et de **déséthyl-atrazine**, issu de l'utilisation de certains pesticides désormais interdits.

Le taux d'atrazine est en légère baisse par rapport à 2017 (0,096 / 0,102) ce qui est cohérent avec cette interdiction.

#### Lavoir de Barny (23/06/2021)

Les nitrates (51ml/l) sont juste au dessus du seuil de qualité, l'atrazine est aussi présent mais en quantité moindre qu'à Sainte Aubierge (0,039). Cependant la présence de bactéries *Escherichia Coli* (>100/100ml) est bien supérieure à la source de Sainte Aubierge (7/100ml).

## Abandon sauvage de déchets



**Il est interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser ses déchets sur la voie publique. Depuis le 26 mars 2015, l'amende maximale encourue en cas d'abandon de déchets est passée de 150 euros à 450 euros.**

**Tous types de déchets sont concernés**, par exemple : **masques**, poubelles, mégots de cigarette, sacs plastiques, **déjections (humaines ou canines)**, matériaux (tôle, ciment, bois...), liquides insalubres, et plus généralement tout autre objet quelle que soit sa nature.

Si l'auteur de la contravention est verbalisé sur place, une amende forfaitaire est prévue. Son montant est fixé à :

- 68 euros si le paiement s'effectue sur le champ ou dans les 45 jours ;
- 180 euros au-delà de ce délai.

En cas de non-paiement ou si la personne verbalisée conteste l'amende, le juge peut condamner le contrevenant au paiement d'une amende pouvant aller **jusqu'à 450 euros**.

### À NOTER :

**L'abandon d'épave est puni de 1 500 euros d'amende, tout comme l'abandon de déchets transportés à l'aide d'un véhicule.**



### RAPPEL

- **LES POUBELLES DOIVENT ÊTRE DEPOSÉES SUR LES EMPLACEMENTS PRÉVUS (PAS SUR VOIE PUBLIQUE) AFIN DE NE PAS RISQUER DE CRÉER UN ACCIDENT**
- **LES POUBELLES DOIVENT ÊTRE RENTRÉES LE SOIR MÊME DU RAMASSAGE**

# ELECTIONS



**24 avril 2022**  
**A l'école maternelle**  
**Le bureau de vote sera ouvert de**  
**8h00 à 19h00.**



**12-19 juin 2022**  
**A l'école maternelle**  
**Le bureau de vote sera ouvert de**  
**8h00 à 18h00.**

## Dates limites d'inscription sur liste électorale pour le prochain scrutin

	<b>Elections législatives</b>
<u>Inscription en ligne</u>  via service.public.fr	<b>Jusqu'au 4 mai 2022 inclus</b>
<u>Inscription en mairie</u> ou par courrier	<b>Jusqu'au 6 mai 2022 inclus</b>



Que ce soit, via service.public.fr ou en Mairie,  
il faut joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance,  
eau, électricité, internet/fixe, taxe d'habitation) et une pièce d'identité  
en cours de validité.



**Pensez à vous munir de votre carte électorale et d'une pièce d'identité.**

## LES PROCURATIONS

### ÉLECTIONS 2022



PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVE

CE QUI CHANGE  
À COMPTER  
DE JANVIER 2022

#### Les implications pour les différents types de procuration sont les suivantes :

- Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.
- En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.



#### Ce qui change pour l'électeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Un électeur peut donner procuration à une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
- L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr
- Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.



#### Ce qui change pour les communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- L'article 112 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui prévoit la « déterritorialisation des procurations » entre en vigueur : mandant et mandataire ne doivent plus nécessairement être inscrits dans la même commune.

#### Téléprocédure « Maprocuration : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies

- L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
- L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.



#### Pour les procurations faites par la téléprocédure Maprocuration :

- Le portail **Mairie de Maprocuration** est **supprimé**, les procurations dématérialisées sont transmises directement au REU après établissement par l'autorité habilitée. La mairie reçoit la procuration sur son portail ELIRE ou dans son logiciel éditeur.
- L'enregistrement et le **contrôle des procurations dématérialisées dans le REU** se font donc **automatiquement** (injection des données de Maprocuration dans le REU).



#### Pour les procurations papier :

- Toutes les procurations établies par Cerfa papier doivent être saisies par la commune, dès réception en mairie, dans le portail ELIRE ou dans le logiciel éditeur.
- Cela vaut pour toutes les procurations papier, y compris celles reçues tardivement. Si une commune reçoit une procuration papier dans les jours précédant le scrutin, elle doit non seulement saisir la procuration dans le REU, de manière impérative afin d'en vérifier la validité mais aussi reporter l'information sur la liste d'émargement si celle-ci ne peut être rééditée.

Pour les futures élections, et en particulier les élections présidentielle et législatives de 2022, la règle de droit commun suivante s'applique : **un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France**. Le rehaussement du plafond de procurations par mandataire prévu pour les élections départementales et régionales constituait une mesure dérogatoire et temporaire qui n'est pas reconduite.

- Toutes les procurations (qu'elles soient faites via la téléprocédure Maprocuration ou via Cerfa papier) sont **centralisées dans le Répertoire électoral unique (REU)** : les contrôles (inscription sur la liste électorale, plafond de procurations par mandataire) qui étaient précédemment réalisés par chaque commune seront automatisés.
- Les différents livrables, dont les listes d'émargement, sont mis à jour de façon automatique.
- Le mandataire ne doit plus nécessairement être informé par la commune en cas d'invalideité pour cause d'atteinte du plafond prévu à l'article L.73 du code électoral. C'est au mandant qu'incombe cette responsabilité.



Cette fresque murale civique et artistique a été réalisée par les élèves de l'école en juin 2021

### **INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2022**

#### **Etape 1**

Faire une inscription auprès du **Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique** (SIRP), situé en face de la mairie, qui délivrera un certificat d'inscription.

Le SIRP gère aussi les inscriptions au périscolaire, à la cantine, à l'étude.

A partir du 11 mai 2022 : Ouverture des inscriptions

Contact par téléphone 01 64 75 05 93

Ou par mail [rpi.maupstaug@wanadoo.fr](mailto:rpi.maupstaug@wanadoo.fr)

#### **Etape 2 « Prendre contact avec l'école »**

##### Elève en école maternelle

Contact par téléphone 01.64.04.10.53

Ou par mail [ce.0771718z@ac-creteil.fr](mailto:ce.0771718z@ac-creteil.fr)

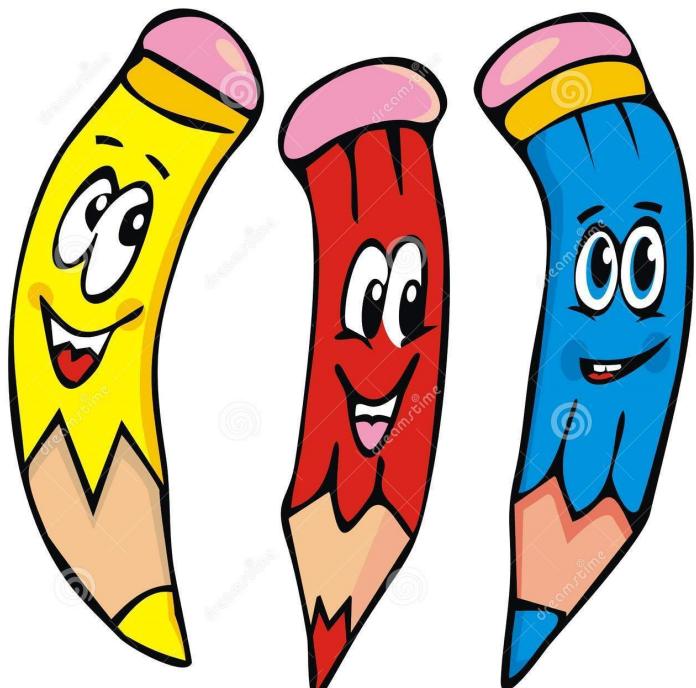
Inscription sur RDV

##### Elève en école élémentaire

Contact par téléphone 01.64.04.66.49

Ou par mail [ce.0770242v@ac-creteil.fr](mailto:ce.0770242v@ac-creteil.fr)

Inscription sur RDV



## Naissances:

**BLEZY** Livia 26/4/2021  
**MARQUES** Barthélémy 10/5/2021  
**DELABARRE** Arsène 12/7/2021  
**VITTAZ** Axel 5/10/2021  
**CREDEVILLE** Freyja 23/10/2021  
**SELLIER** Lily-Rose 7/11/2021  
**MORILLO** Sloan 13/11/2021  
**DEBAYE** Margaux 26/11/2021  
**SZILAGYI** Nina 9/12/2021  
**NGOUADIABANTOU** Serena 6/1/2022  
**BARREIRO** Juliana 17/1/2022  
**LEDY** Many né le 1<sup>er</sup>/3/2022  
**DOUCET** Alicia née le 6/3/2022  
**RIBEIRO** Paul né le 21/3/2022  
**RIBEIRO** Louis né le 21/3/2022  
**BOITEL** Linh née le 22/3/2022  
**BEAU DEL MASTRO** Romane née le 4/4/2022  
**BEAU DEL MASTRO** Andréa née le 4/4/2022  
**MAGNIN** Jade née le 6/4/2022



## Mariages:

**CASSARD** Noël, Jean Denis et **WALTER** Caroline, Sylvie 22/05/2021  
**GUERIN** Pascal et **MORILLO** Anne, Isabelle 22/05/2021  
**DUPUY** Cyril, Julien, Elian **LE CORRE** Angélique, Sylvie, Odette 29/05/2021  
**LECANTE** Vincent et **MILHEIRO** Nelly 29/05/2021  
**BEAU** Maxime, Flavien et **DEL MASTRO** Laura, Virginie Agnès 26/06/2021  
**FOSSEY** Sébastien, François Gabriel et **RIVIERE** Patricia, Céline 17/07/2021  
**BOUCAIN** Johan, Daniel et **LAURENT** Marion, Julie Maud 21/08/2021  
**DEKER** Laura, Liliane Marguerite et **VALLEE** Vincent, Lucien Guy Christian 28/08/2021  
**BRUNEAUX** Grégory, Cyril et **SAVARY** Emmanuelle 04/09/2021  
**SKORUPKA** Antonin, Jean Henri et **PIRES DE ALMEIDA** Anne-Sophie 15/01/2022  
**MEDER** Marjorie et **ELKADOUSY** Mohamed 26/4/2021  
**VERRIEZ** Tiffany et **DINIZ** Anthony 5/6/2021  
**MONIN** Christopher et **MIRANDA NOGUEIRA** Diana 8/11/2021  
**SIPKIN** Hicham et **BECOURT** Audrey 20/11/2021



## Décès:

**HESBOIS** André 26/4/2021  
**DULPHY** Serge 9/7/2021  
**NUC** Bernard 20/10/2021  
**HEUSE** Paul 22/10/2021  
**GEORGEOT** Daniel 26/10/2021  
**COMMISSAIRE** Huguette 23/11/2021  
**CROMBEZ** Bruno 9/12/2021  
**BLANC** Claude 21/1/2022  
**ESMAN** Jean Pierre décédé le 23/2/22  
**BOULLONNOIS** ép MEIGNEN Josselyne décédée le 23/3/22



### Noël des enfants



Nous avons renouvelé en décembre dernier la fête des enfants avec une distribution gratuite de chocolat chaud, vin chaud, brioche et bretzel qui avait rencontré l'enthousiasme des enfants et des parents à la fin de la première année de confinement. Le moment attendu par les enfants était bien sûr la photo avec le père Noël au milieu des sapins, de la neige et des nombreux personnages qui animaient le décor, fabriqué par la Palette des Amis, les bénévoles et les élus.



## Fête médiévale et feu d'artifice



Le lendemain de la fête des enfants la municipalité avait organisé une fête médiévale avec la venue de nombreux reconstituants « moyenâgeux ». Les spectacles de combats, chants et danses ont été un peu troublés par une météo froide et pluvieuse...



...qui n'a pas empêché la soirée de se terminer par un magnifique feu d'artifice.

## CULTURE

### Brie Art le procès

**"Et si l'histoire de l'art avait minimisé l'influence qu'a eue le territoire de la Brie sur les artistes et la création artistique ?"**



Le 10 mars dernier, à la salle polyvalente, **un spectacle interactif** mettait en scène le procès imaginaire de la Communauté d'Agglomération contre l'histoire de l'art. Cette dernière accusait l'histoire de l'art de ne pas reconnaître les œuvres du pays de la Brie. A la fin de la plaidoirie le public rendait son verdict : **coupable !**

### Les 1Probables

Le 12 février, les **1Probables** nous ont offert un spectacle d'improvisation dont les thèmes étaient suggérés par le public.



### Repas de l'Age d'Or

Après deux années difficiles dues aux conditions sanitaires, nos ainés ont été particulièrement heureux de se retrouver au repas de l'Age d'Or. Le repas était préparé par Sébastien Didier et son équipe et l'animation était assurée par Serge Marsault.



### Fête foraine

La **Fête de la Pomme** n'a pas eu lieu, mais la commune a tenu à accueillir les manèges pour une fête foraine en octobre dernier. Le SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) a offert un ticket aux enfants de toutes les écoles de Mauperthuis et Saint Augustin.



## TRAIL DE L'AUBETIN : 5<sup>ème</sup> EDITION

Pour cette 5<sup>ème</sup> édition, après une interruption d'un an (pas de trail en 2021) pour cause de COVID, le **Trail de l'Aubetin** s'est modernisé et doté d'une service de **chronométrage automatique par puces** avec la société **ADEORUN**.



La météo exceptionnellement clémente de cette fin du mois de mars—il faisait 20° en ce 27 mars—avait laissé les chemins secs et agréables pour les coureurs.

La bonne humeur était au rendez-vous, les signaleurs ont encouragé les sportifs qui avaient le choix entre quatre distances sur les chemins communaux :

- **8km** : **Leo Himmesoete (34:57)**, Maximilien Petide-mandge (36:42), Cyril Lacroix (37:40). Première féminine : **Sarah Vicente (42:00)**
- **12km** : **Thierry Busato (51:53)**, Sébastien Hermand (52:59), Sébastien Collaudin (53:40). Première féminine : **Lydie Laurent (1:02:43)**
- **18km** : **Gregory Hennion (1:16:03)**, Stéphane Verrier (1:19:48), Christophe Braconnot (1:21:12). Première féminine : **Manon Michel (1:34:04)**
- **27km** : **Florian Girardin (1:50:57)**, Alexis Callewaert (1:59:40), David Stevant (2:01:48). Première féminine : **Ophélie Barlier (2:28:35)**
- **Randonnée de 12km**



**UN GRAND MERCI A TOUS LES BENEVOLES SANS QUI CETTE MANIFESTATION NE POURRAIT PAS AVOIR LIEU**



**Retrouvez tous les résultats sur adeorun.com  
(Résultats des courses/Trail de l'Aubetin)**

**Rendez-vous à tous l'année prochaine!**

### AIDE A L'UKRAINE



La collecte pour l'UKRAINE s'est déroulée depuis le 3 mars, (environ 250 cartons) et a été expédiée en quatre voyages, par la Protection Civile en premier lieu puis par VOLODYMLYR et DARIUS qui font les trajets eux même vers Ukraine, dans les villes de Ternopol et Ivanofranky.

Sept bénévoles ont rejoint Corinne KUZ-MA et Laetitia PELLETIER à l'origine du projet avec M le Maire.

Un grand merci donc à Sophie DUPUY, Léna CHARPENTIER, Sarah HERMANCE, isabelle DHORBAIT, Isabelle COR-BEAU, Guillaume et Julie FOULQUIER, nos fidèles bénévoles de collecte et de chargement, ainsi que Cédric MORILLO et le compagnon de Sophie pour les chargements des camion, même parfois jusqu'à minuit...

Un grand merci aux habitants de Saint Augustin et des alentours pour vos dons.



**Nous vous informerons de la prochaine collecte qui sera dédiée aux denrées alimentaires non périssables, secours et hygiène.**



## 42ème JUMELAGE DES 4 SAINT AUGUSTIN DE FRANCE 25 et 26 juin 2022



Après deux années de restrictions, nous sommes heureux de pouvoir de nouveau accueillir nos amis Saint Augustinois des trois autres régions de France. Pour la quarante deuxième année, **les quatre Saint Augustin jumelés vont pouvoir se retrouver en Seine et Marne.**

Cette rencontre est l'occasion de partager des moments de convivialité et de bonheur tous ensemble sur un week-end, de se raconter la quiétude et la joie de vivre à Saint Augustin.

**Cet événement ne peut se faire sans vous.** Venez nous rejoindre pour démontrer qu'en Seine et Marne nous savons recevoir, et nous amuser. (Renseignement en Mairie ou auprès du comité des fêtes).

Nous recevrons nos invités à Provins pour participer aux **fêtes médiévales le samedi 25 juin 2022.**

Après une petite boisson chaude, et des délices sucrés, nous arpenterons les rues de Provins pour profiter des festivités de la ville. Nous déjeunerons à la **Taverne des Troubadours.**

Ceux qui le désireront, assisteront aux **spectacles des Chevaliers et des Aigles.**

De retour à Saint Augustin vers 18h, nos invités rejoindront leur famille d'Accueil. **A 23h vous pourrez assister au grand feu d'artifices** clôturant la fête du village

### PROVINS SAMEDI 25 JUIN

**ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET PETIT-DÉJEUNER**  
**VISITE LIBRE DES MÉDIÉVALES DE PROVINS**  
**DÉJEUNER-SPECTACLE « LE BANQUET DES TROUBADOURS »**  
**SUITE DE LA VISITE LIBRE**  
**SPECTACLE « LA LÉGENDE DES CHEVALIERS »**  
**INSTALLATION CHEZ LES HÔTES À SAINT-AUGUSTIN**  
**SOIRÉE DE LA FÊTE DU VILLAGE**

Le dimanche débutera par une **partie de pêche à la truite dans l'Aubetin**, suivie d'un repas champêtre dans une ambiance musicale.

### SAINTE-AUGUSTIN DIMANCHE 26 JUIN

**MATINÉE LIBRE AVEC LES HÔTES**  
**CÉRÉMONIE DU JUMELAGE**  
**DÉJEUNER AVEC ANIMATION**  
**DÉPART DES DÉLÉGATIONS**

Si vous n'avez pas pu venir à la réunion d'information du 7 avril dernier, si vous hésitez encore à vous lancer dans cette aventure conviviale, si vous souhaitez vous aussi venir nous rejoindre, n'hésitez pas contacter la **mairie ou le comité des fêtes.**



## A partir du 16 mai, la secrétaire partant en congé maternité

**les horaires d'ouverture au public de la mairie seront modifiés comme suit jusqu'à fin octobre.**

### Ouverture au public durant cette période

- **lundi : 14h–19h**
- **Mercredi 14h–17H**
- **Vendredi 14h–17h**



**Le 2ème vendredi de chaque mois, dans la salle du conseil de la mairie**

**M. Dominique HADJEAN,  
Avocat au barreau de MEAUX**

**CONSULTATIONS  
JURIDIQUES GRATUITES**

Tél : 06 82 17 40 63  
Mail : dom.hadjean@gmail.com

## AFFICHAGE Publicitaire



**Nous sommes nombreux à déplorer la pollution visuelle causée par le déploiement de panonceaux publicitaires, en particulier liés à la recherche de biens à vendre.**

Le Conseil Municipal a été saisi de ce fait et nous établirons prochainement un **Règlement Local de Publicité** qui rendra **obligatoire la déclaration préalable en mairie avant tout affichage**, et établira une redevance dite « **taxe locale sur la publicité extérieure** ».

Nous souhaitons ainsi préserver l'aspect naturel de notre **Village de Caractère**. Nous comptons également sur votre civisme afin de ne pas favoriser la mise en place de ce type de panneaux.

## Newsletter

Pour recevoir les informations importantes de notre commune, abonnez-vous à la **newsletter** de Saint Augustin.

Rendez-vous sur le site

<https://saint-augustin77.fr/>

et transmettez le formulaire suivant :

### Newsletters

Adresse email



Je ne suis pas un robot



Confidentialité - Conditions

S'ABONNER



# INVITATION à la balade écolo

Les élèves de l'école élémentaire de Saint Augustin vous invitent  
**le samedi 11 Juin 2022 à partir de 09h00**  
à venir les aider à garder notre village beau et propre.

En famille ou entre amis, vous pourrez vous promener tout en ramassant les détritus et tout autre objet qui salissent et polluent notre belle campagne.

Dans une démarche écologique, les enfants auront besoin de villageois qui les assisteront pour collecter, trier et revaloriser la récolte de cette première balade écolo.

Soyez attentifs à la newsletter et aux panneaux lumineux de Saint Augustin à travers lesquels les modalités d'organisation de cette journée vous seront communiquées.

**Ils comptent sur vous!!!!**



Info Village : à venir

**Une première à Saint Augustin : le CCAS organise un après midi dansant ouvert à tous. Ambiance chic et raffinée, bonne humeur garantie.  
Venez nombreux!**

*Réservations nécessaire en mairie - Règlement par chèque - Places limitées*



# Thé dansant

*Organisé par le CCAS de la Commune de Saint Augustin*

&

*Animé par Serge MARSALYS*

*Samedi 30 avril 2022*

*Salle des fêtes de Saint Augustin*

*14h00 - 19h30*

*1 Boisson chaude*

*1 coupe de champagne*

*Mignardises sucrées*

*compris dans le*

*le tarif d'entrée*

**Entrée**

**18€**

*Aucune entrée sans réservation, 01 64 03 15 12*

# MANGEZ LOCAL & BIO !

Que vous soyez de Saint-Augustin ou des alentours, nous vous attendons !

Notre **AMAP** recherche pour **2022** des amapien(ne)s consom'acteurs pour s'engager dans l'achat des légumes produits par les maraîchères et maraîchers de Saint-Augustin



## Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Vous souhaitez vous engager dans une consommation responsable pour votre santé et pour l'environnement, en aidant au maintien des paysan(ne)s engagé(e)s dans une démarche paysanne durable et responsable pour la planète. Vous souhaitez vous engager dans une association citoyenne, participer aux activités de la terre et profiter des activités que notre association propose, un seul contact :

[lepanierdulavoir@gmail.com](mailto:lepanierdulavoir@gmail.com)

**Vous pouvez également nous rencontrer tous les mercredis de 18h30 à 19h30, lors de la distribution des paniers, dans la cour à l'arrière de la mairie de Saint-Augustin.**

### LE CLOS BRIARD VA DEBUTER SA SAISON ESTIVALE

A partir du mercredi 27 avril le restaurant **Le Clos Briard** sera ouvert du mercredi soir au samedi soir (midi et soir). A cette occasion le **lavoir de Barny** sera comme chaque année mis à la disposition des convives.

*Le dimanche midi sera ouvert à la réservation pour des événements familiaux.*  
<https://leclosbriard.fr/>



### VIDE GRENIER DE BARNY

**DIMANCHE 15 MAI 2022  
SAINT AUGUSTIN**

**RESERVATION UNIQUEMENT  
DURANT LES PERMANENCES :**



**Vendredis 6 et 13 mai de 15H00 à 19H00  
Samedis 30/04 et 7 mai de 9H00 à 12H00  
en MAIRIE DE SAINT AUGUSTIN**

#### **TARIFS**

Emplacement de 2 m : 8€

Pour les habitants de Saint Augustin, le premier emplacement est à 4€, le(s) suivant(s) à 8€.



### Je réalise des activités bruyantes

#### Je dois respecter les horaires

- **de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 du lundi au vendredi**
- **de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 le samedi**
- **de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés**

(arrêté préfectoral n° 19ARS41SE du 23/09/2019)

**Attention :** «(...) les agressions sonores en vue de troubler la tranquillité d'autrui sont **punies d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende** (article 222-16 du Code pénal). Il peut être fait application de ces dispositions afin de retenir le **délit d'agression sonore** en vue de troubler la tranquillité d'autrui , lorsque la nuisance n'est pas causée par simple désinvolture, mais par une **intention caractérisée de nuire»** )

### Je fais des travaux d'élagage et de jardinage

#### Le brûlage est **INTERDIT TOUTE L'ANNEE**



Le brûlage des déchets issus de l'entretien des parcs et jardins **est interdit**. Cette interdiction concerne tous les déchets (tonte, taille, etc...) et **s'applique en toute période**. Les feux de chantier sont interdits.

(article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne )



### Collecte des déchets végétaux

**les jeudis du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre.**



### Déchèterie de Coulommiers

**Lundi au vendredi: 10h-11h45, 14h-17h45 (16h45 en hiver)**

**Samedi: 9h -17h45 (16h45 en hiver)**

**Dimanche et jours fériés : 9h-11h45**

#### **À NOTER :**

Veuillez-vous munir de votre **carte de déchetterie** et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Demande de cartes et renseignements au **01 60 44 40 03**

N'hésitez pas à consulter le **calendrier COVALTRI** : <http://covaltri77.fr/wp-content/uploads/2020/10/Saint-Augustin.pdf>

<b>Infirmières</b>	Asmae FARAJ et Laetitia BRULEZ	01.64.55.57.53
<b>Conseil Juridique—Avocat</b>	Dominique Hadjean	06.82.17.40.63
<b>Médecins généralistes</b>	Serge COULON Véronique CHASTEL Maud CARRE Muriel TANGUY	01.64.03.37.87 01.64.03.37.87 01.64.75.87.06 01.64.75.87.06
<b>Chirurgien dentiste</b>	Geneviève FIESCHI	01.64.03.59.62
<b>Psychologue</b>	Josephina OCAMPO	06.15.16.52.65
<b>Ostéopathe</b>	Coline KAPFER	01.64.20.79.10
<b>Masseur Kinésithérapeute</b>	Pierre Christian YVANOFF	01.64.20.50.85
<b>Pharmacie</b>	Pharmacie BEAUJEAN	01.64.20.75.54
<b>Lety Coiffure</b>	Coiffure à domicile	06.51.59.87.16
<b>Coiffure</b>	Le Salon de Lucie	09.83.27.40.04
<b>Garagiste</b>	Gérald BOULANGER	01.64.03.20.89
<b>Restaurant</b>	Le Clos Briard	01.64.65.20.81
<b>Regroupement pédagogique</b>	Martine ROBICHE	01.64.75.05.93
<b>Chenil dressage</b>	Chantevent	01.64.65.02.64
<b>SERVICES</b>	Sous-préfecture	01.60.09.83.77
	Carte grise	01.60.09.83.36
	Unité d'action sociale	01.64.75.58.00
	Tribunal de Grande Instance	01.60.09.75.00
	Tribunal de Commerce	01.60.25.85.20
<b>AGENCES PUBLIQUES</b>	ERDF	08.10.79.55.53
	GRDF	01.64.33.15.16
	EAU	01.64.04.51.37
	PÔLE EMPLOI	3949
	CPAM	3646
	MISSION LOCALE	01.64.20.76.59
<b>NUMEROS D'URGENCE</b>	C.A.F	01.64.83.72.72
	POMPIERS	18
	URGENCES	112
	SAMU	15
	POLICE	17 ou 01.64.75.63.90
	GENDARMERIE	01.64.03.00.20
	Centre anti-poison	01.40.05.48.48
	SOS Drogue	113
	Enfance Maltraitée	119
	Sida Info Service	0800.840.800
<b>PRATIQUE</b>	Déchetterie	01.64.24.75.75
	Piscine de Coulommiers	01.64.20.81.12
	AUBINE	01.64.03.30.14
<b>TAXIS</b>	Pommeuse	01.64.03.55.98
	Coulommiers	06.08.62.47.45
	Mauperthuis	06.08.61.94.66



**Responsable de la rédaction :**  
La commission Information - Communication

**David HOGUET**

**Pour nous joindre : 01.64.03.15.12**

**[mairie-saintaugustin@wanadoo.fr](mailto:mairie-saintaugustin@wanadoo.fr)**

Ou par courrier à la mairie à l'intention de

La commission Information - Communication

Retrouvez votre Petit Journal en ligne :

**[http://www.Saint\\_Augustin77.fr](http://www.Saint_Augustin77.fr)**